



**République du Niger**  
Comité National du Code Rural  
Secrétariat Permanent du Code Rural  
Cellule Communication et Formation



<b>Fiche de capitalisation des expériences</b>	
<b>Les espaces de dialogue communaux</b>	
Fiche rédigée par le SPCR à partir du document « Le processus d'élaboration du SAF au Niger, capitalisation des expériences du DED au Niger », ZFD, Lucop, DED	
Activité menée par les structures du Code Rural avec l'appui du Programme ZFD/DED	
Lieu : régions de Zinder et Diffa	Période : depuis 2008
<p><b>Problématique</b></p> <p>Les régions de Zinder et de Diffa sont le cadre de conflits liés à l'utilisation des ressources naturelles partagées.</p> <p>Afin d'encourager une renégociation pacifique de ces règles entre tous les utilisateurs, le programme ZFD appuie cinq communes de la région de Diffa et trois communes de la région de Zinder à instaurer le dialogue et à améliorer la communication entre les différents utilisateurs et les communautés.</p> <p>Dans cet objectif, des cadres de concertation communaux appelés « espaces de dialogue » ont été mis en place en partenariat avec les Commissions foncières communales.</p>	
<p><b>Objectifs</b></p> <p>L'espace de dialogue est à la fois un cadre d'échange regroupant les membres de la Cofocom, les membres des Cofob lorsqu'elles existent, les utilisateurs des ressources naturelles, les services techniques communaux, un membre de la Cofodép et un outil d'aide à la prise de décision au niveau communal.</p> <p>C'est un cadre informel qui ne prend pas des décisions mais qui peut à travers ses réflexions préparer des décisions du conseil municipal.</p>	
	

Les principaux objectifs poursuivis dans le cadre des espaces de dialogue sont les suivants :

- Stimuler l'échange entre élus communaux et citoyens ;
- Appuyer l'élaboration d'une vision communale de la mise en valeur des ressources avec une implication active des communautés de base ;
- Contribuer à définir une méthodologie d'élaboration des schémas d'aménagement foncier (SAF) ;
- Renforcer les Cofocom et commissions thématiques spécialisées ;
- Renforcer les capacités des élus locaux et des autres acteurs communaux ;

Faciliter la prise de décision des conseils communaux et accompagner la mise en œuvre des PDC (affiner la vision du développement socio-économique).

### **Approche méthodologique**

Les espaces de dialogue communaux ont été établis en accord avec les maires et conseils municipaux. Après la désignation des membres de l'espace de dialogue par la réunion du conseil municipal, les espaces de dialogue se réunissent à peu près une fois tous les deux mois pendant 1 à 3 ans.

Les discussions au sein des espaces de dialogue se concentrent sur les aspects de gestion des ressources naturelles, de gestion foncière, des informations sur des textes de loi, etc. Toutefois le cadre est ouvert pour tout autre thème jugé important pour la commune par les participants.

Généralement, les thèmes à débattre sont proposés par les participants. Lors des réunions, la thématique fait l'objet d'un débat général et ouvert pour arriver à une compréhension commune.

Des outils de cartographie participative jouent un rôle important pour permettre une bonne visualisation des principales ressources et la localisation des problématiques. Petit à petit un inventaire approximatif des ressources de la commune est établi. La prochaine étape est l'identification des problèmes liés à l'utilisation de ces ressources et leur localisation. Ensuite les participants proposent des démarches pour résoudre les problèmes, si possible avec des moyens locaux, tout en identifiant les acteurs nécessaires pour leur mise en œuvre.

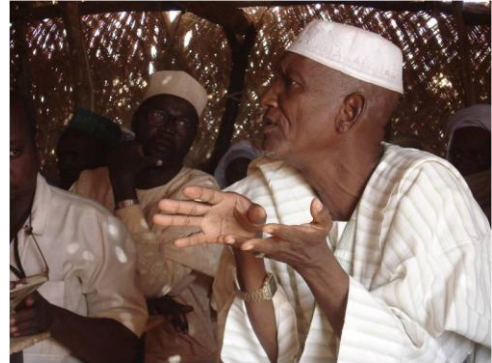


Si les solutions proposées nécessitent d'être approuvées par le conseil municipal, l'espace de dialogue peut formuler des propositions qui seront par la suite discutées en session du conseil municipal. C'est dans ce sens que les « espaces de dialogue » sont des outils d'aide à la prise de décision au niveau communal.

Après l'identification des problématiques au sein des espaces de dialogue, des actions sont mises en place sur le terrain. Les Commissions foncières sont accompagnées par le ZFD pour apporter des solutions concrètes, si possible avec des moyens locaux. Des missions sur le terrain permettent aussi d'affiner et de compléter les données sur les ressources et espaces communaux.

## Résultats obtenus

- L'approche permet une réelle implication des acteurs à la base dans les réflexions sur les problématiques locales, les utilisateurs des ressources et leurs besoins. La régularité des réunions, ainsi que la durée dans le temps de cette approche, a permis aux acteurs de mieux comprendre les problématiques liées à l'utilisation des ressources et des espaces dans leur commune mais aussi leurs rôles respectifs dans le processus d'élaboration du schéma d'aménagement foncier.



Ces réunions permettent aussi de garantir le lien avec les différents niveaux administratifs pour assurer la cohérence avec les réflexions sur une échelle plus grande.

- La continuité et la régularité des rencontres et activités permet aux acteurs, notamment de la Cofocom, de mieux cerner certaines problématiques, de s'approprier des connaissances, d'approfondir des thèmes, etc. dans une logique de changement des comportements.
- L'approche, au travers de l'accompagnement des Cofocom, a contribué à l'émergence de ces structures. Dans plusieurs cas, les Cofocom, au démarrage des activités communes, n'avaient aucune ou seulement une très faible expérience de travail pratique, ni des formations. L'accompagnement continue leur a permis de mieux comprendre leur rôle et dans la pratique de faire les premiers pas dans leurs missions. L'intégration de tous les membres de la Cofocom dans la liste des participants aux espaces de dialogue s'est révélé une stratégie pertinente pour assurer la durabilité de l'approche.
- Il a pu être constaté un début d'appropriation de la démarche de sécurisation de ressource par les populations. Le meilleur indicateur était peut être qu'elles ont pris en charge le secrétaire permanent de la Cofocom pour effectuer les missions terrain.

## Limites

- Au démarrage du processus espace de dialogue, leur tenue n'a pas été limitée dans le temps, aucun objectif clair en termes de résultats attendus par rapport au niveau d'apprentissage des acteurs à atteindre, aux documents/cartes à produire etc. n'a été fixé et du coup la collecte des informations n'a pas été effectuée de manière systématique. Après de nombreuses rencontres, le seuil pour entamer la prochaine étape d'élaboration du SAF envisageable après la collecte des informations n'a pas été franchi.
- Les structures départementales et régionales du Code Rural (SPR/CR et Cofodép) auraient dû être davantage impliquées au niveau des espaces de dialogue afin de davantage valoriser ces expériences sur le plan méthodologique pour le SAF.

- Faute d'une démarche méthodologique claire dès le départ, il a été difficile de situer les responsabilités en matière d'archivage des informations et autres données collectées. Celles-ci sont finalement centralisées au ZFD et au PADL Diffa et non au niveau des Cofo et/ou de la commune, ce qui constitue un déficit en matière de durabilité.



- A la fin du processus, les informations rassemblées n'ont pas été validées par le conseil municipal. La question de savoir comment pérenniser la fonctionnalité des espaces de dialogue à la fin du projet dans une perspective de continuer à faciliter et à impulser la dynamique SAF n'a pas été résolue.